



MAIRIE DE LABATUT

101 rue des Pyrénées
09700 LABATUT
05 61 60 34 07
mairie@labatut09.fr
<http://www.labatut09.fr>

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIEVS - CANTON Des PORTES D'ARIEGE PYRENEES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°DE_2025_020

SEANCE DU 30 JUIN 2025

Date de la convocation : **23 JUIN 2025**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	07	07
Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
07	00	00
Adoptée		

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de LABATUT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de M Jean CRESPI, Maire.

Étaient présents : M Jean CRESPI, Mme Janine PERIDON-GONZALES, Mme Emilie CANCEL, Mme Bernadette PECCATTE, M Denis LEMOINE, M Alain PERROT, M Matthieu VIDOTTO

Étaient représentés :

Étaient Absents & excusés : M Jean-Jacques BELBEZE, M Jean PESOUSSAUD, Mme Aude CARTAILLAC, M Bernard DENOS

En conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales : **Mme Janine PERIDON-GONZALEZ a été nommée secrétaire de la séance.**

OBJET :

Décision modificative n° 2

M le Maire,

Afin d'améliorer la qualité comptable de notre collectivité, le SGC (Service de Gestion Comptable) nous demande de transférer l'immobilisation 004-007 (3 504 €) inscrite au compte 21532 au compte 21538.

Pour ce faire il faut :

- Émettre un mandat d'ordre budgétaire compte 21538-chapitre 041 d'un montant de 3 504 €
- Émettre un titre d'ordre budgétaire compte 21532-chapitre 041 d'un montant de 3 504 € (n°immobilisation 004-007)

Ces écritures ne peuvent être réalisées dans l'état car ces comptes ne sont pas approvisionnés. M le Maire informe que ce sont des écritures de haut de bilan ne donnant pas d'encaissement et de décaissement en trésorerie et propose donc la DM suivante :

- Compte 21538-041 + 3 504€
- Compte 21532-041 + 3 504€

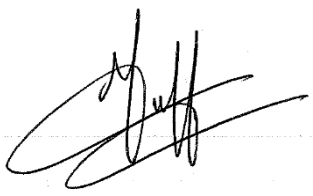
Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la proposition de Monsieur Le Maire et le mandat pour élaborer et signer les documents nécessaires à sa mise en application

Pour extrait conforme

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

Le Maire M Jean CRESPI	Secrétaire de séance Mme Janine PERIDON-GONZALEZ
	

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Pamiers le : 03 juillet 2025